

PROJET DE LOI VISANT À AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICE DE SANTÉ DE PREMIÈRE LIGNE PAR LES MÉDECINS OMNIPRATICIENS ET À AMÉLIORER LA GESTION DE CETTE OFFRE

DOCUMENT DESTINÉ À ÊTRE RENDU PUBLIC

1 - CONTEXTE

L'enjeu de l'accès à un médecin de famille est une priorité gouvernementale sans cesse renouvelée dans les dernières années. Malgré les actions entreprises par le gouvernement et les nombreux incitatifs mis en place, près de 20 % de la population n'est toujours pas inscrite auprès d'un médecin de famille.

Depuis 2018, le nombre de patients en attente d'un médecin de famille est en hausse chaque année au Québec. Au 31 août 2021, plus de 857 000 personnes étaient toujours en attente au guichet d'accès à un médecin de famille (GAMF), une hausse de 114 000 patients par rapport à la situation au 31 mars 2021.

En corollaire, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ainsi que les instances régionales et locales peinent à proposer des solutions réelles à cette problématique, puisqu'ils disposent de peu de données de gestion sur le travail des médecins de famille.

2 - OBJECTIFS ET PROPOSITIONS

Le projet de loi 11, déposé à l'Assemblée nationale du Québec le 11 novembre 2021, vise à terme à améliorer l'offre de service en première ligne. Pour cela, il propose :

- D'encadrer l'inscription des patients en attente sur le GAMF;
- D'encadrer l'utilisation de l'orchestrateur de rendez-vous;
- D'assurer un meilleur accès aux données de gestion pour le MSSS et les instances régionales et locales permettant de raffiner les interventions ayant pour but d'améliorer l'accès.

3 - AVANTAGES

Les mesures proposées seront bénéfiques à la population québécoise. En effet, elles ont pour finalité l'accessibilité aux services de première ligne et sous-tendent une vision centrée sur les patients.

Les solutions proposées auront pour effets une augmentation significative de patients inscrits et une amélioration de l'accès aux services.

L'accès aux données de gestion présente de son côté l'avantage de donner au MSSS et aux instances régionales et locales les outils permettant de poser les actions les plus justes dans un objectif d'amélioration de l'accès.

4 - IMPACTS

Un impact est attendu en termes d'amélioration de la santé de la population, puisqu'une meilleure prise en charge des besoins adressés à la première ligne pourra être assurée.

Décembre 2021